

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 15 octobre 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 9 octobre 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoint au Maire, Mmes Micheline DEPOORTER-COEMAN, Isabelle D'HERBIGNY, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mmes Noémie D'HALLUIN, Laurine DELARGE-DENIS, MM. Christian HERREMAN, Jérôme FISMAN, Jean-Michel HOVART conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Emmanuelle TRENTESAUX (à Mme Camille BOURDON), Mme Francine VANCAEYZEELE (à M. Christian HERREMAN), M. Yves PAUL (à M. Jean-Michel HOVART)

Absente excusée : Mme Valérie ROBIN

N° 26-4-4

Ressources Humaines

Création d'une activité accessoire pour des missions informatiques
et du soutien du service ressources humaines pour la gestion de la paie

Rapport de M. le Maire,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-10 ;

Les fonctionnaires et agents contractuels peuvent être autorisés à exercer à titre accessoire une ou plusieurs activités, lucratives ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé, dès lors que cette activité est compatible avec leurs fonctions, n'affecte pas leur exercice, et ne porte pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service (art. L. 123-7 et R 123-8 code général de la fonction publique).

La notion d'activité accessoire doit être entendue comme une action limitée dans le temps, qui peut être occasionnelle ou régulière : mission, vacation, expertise, conseil, formation...

La liste des activités accessoires autorisées est fixée par l'article R. 123-8 du CGFP.

Considérant nos besoins :

- de conseil, d'ingénierie et d'expertise pour mettre en œuvre les actions nécessaires pour renforcer la sécurité informatique et préparer les investissements futurs ;

Cette activité accessoire est fondée sur le point 1 de l'article R123-8 « missions d'expertise et consultation ».

- de soutien ponctuel du service RH notamment pour la gestion de la paie suite à l'absence du gestionnaire actuel et de la responsable de service.

Cette activité accessoire (RH) intervient en complément du renfort déjà apporté par la MIT (mission d'intérim territoriale) du CDG 59 pour des missions de gestionnaire administratif RH.

Elle relève du point 8 de l'article R123-8 « activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ».

Il vous est proposé la création d'activités accessoires pour ces missions. Ces activités seraient créées pour une période allant :

- Du 1er juillet 2026 au 1er juin 2027 **pour les missions informatiques** avec l'appui de deux administrateurs réseaux de la ville de Lambersart pour un maximum de 5 heures par semaine par agent soit 25 heures par mois et par agent (taux horaire de 50 euros brut par agent).
- Du 1er juin 2026 au 1er juillet 2027 **pour la gestion de la paie** incluant le renfort d'un agent de la ville de Tourcoing pour un maximum de 5 heures par semaine soit 25 heures maximum par mois (taux horaire 50 euros brut).

Un état d'heures sera adressé chaque mois au Directeur Général des Services de la ville.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter la présente délibération portant création de cette activité
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la nomination par arrêté et à signer tous documents relatifs à cette activité.

Les dépenses nécessaires seront inscrites au budget de l'exercice courant.

Travaux Préparatoires
Commission Générale 1^{er} octobre 2026

Vote à l'unanimité

Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Maire



Laurine DELARGE-DENIS
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Laurine DELARGE-DENIS.